



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

DECISION MUNICIPALE

OBJET : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2020

Le Maire de CHENNEVIERES-SUR-MARNE,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la délibération n°2019/048 du 20 juin 2019 relative à l'attribution de subventions municipales aux associations d'intérêt local pour l'année 2019,

CONSIDERANT que les associations ayant présenté des demandes de subventions sont soutenues et accompagnées dans la réalisation de leurs objectifs en faveur des Canavérois,

CONSIDERANT que les associations bénéficiant d'une subvention publique de plus de 23000 € doivent conclure avec la Ville une convention définissant le montant, l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer des subventions municipales aux associations locales pour l'année 2020, selon le tableau annexé à la présente décision municipale.

ARTICLE 2 : Que les associations ayant présenté des demandes de subventions sont soutenues et accompagnées dans la réalisation de leurs objectifs en faveur des Canavérois.

ARTICLE 3 : Que les justificatifs d'utilisation des subventions de projet devront être produits en 2021.

ARTICLE 4 : Que la Ville signera une convention avec le Centre Omnisports de Chennevières (COC) dont le montant de la subvention attribué est supérieur à 23000€.

ARTICLE 5 : Que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2020.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 14 mai 2020

Fait à Chennevières-sur-Marne,
le 11 mai 2020.

Le Maire,

Jean-Pierre BARNAUD




CONVENTION

Article 10 de la Loi n° 2000.321 du 12 avril 2000
Modifié par l'ordonnance n° 2005-856 du 28 Juin 2005

La Ville de Chennevières-sur-Marne, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD

D'une part,

Et le Centre Omnisports de Chennevières, dont le siège se situe : 90, rue Aristide Briand – 94430 Chennevières-sur-Marne, ci-après dénommé C.O.C., représenté par son Président : Monsieur Jean-Philippe DEVEAUX,

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : La Ville de Chennevières-sur-Marne s'attache à favoriser la mise en place et le développement d'activités pédagogiques, festives et d'animation, facteurs de convivialité dans les rapports entre administrés, d'intégration et d'identification en tant que Canavérois. Pour la mise en œuvre de cette politique, la Ville de Chennevières-sur-Marne s'appuie notamment sur le tissu associatif local.

ARTICLE 2 : Dans ce cadre, le Centre Omnisports de Chennevières s'engage à réaliser les actions suivantes favorisant l'éducation, la mixité sociale, les valeurs de fraternité et de respect :

- Pratique de l'Education Physique, séances d'entraînement,
- Initiation aux Sports et à leur pratique sous toutes ses formes,
- Conférences sportives,
- Organisation et participation à des rencontres sportives,
- Toutes initiatives propres à la formation physique et morale de la jeunesse.

ARTICLE 3 : Compte tenu de l'intérêt public local que présentent ces activités, la Ville de Chennevières-sur-Marne a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant notamment des moyens financiers à l'Association.

A ce titre, il est alloué pour l'année 2020, une subvention de 110.000 €. En outre, l'Association bénéficie de la mise à disposition gratuite de locaux situés notamment à la Maison des associations, à la salle Cordelle, au centre de Loisirs Jean Moulin (1 fois par an), au gymnase A. Briand avec la « bulle » de tennis, aux gymnases Rousseau, Moulin, Armand Fey et à la salle Cordelle pour l'année scolaire 2020-2021.

ARTICLE 4 : Le C.O.C., dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1er Septembre au 31 Août, devra communiquer à la Ville de Chennevières-sur-Marne, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, son bilan et son compte de résultat, certifiés par son Président ou le Trésorier, ou si l'organisme bénéficiaire remplit les conditions citées à l'article 6, par le commissaire aux comptes.

Le C.O.C. devra également fournir les procès-verbaux des assemblées générales et conseils d'administration ainsi que toutes modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du Bureau qui devront être conformes aux exigences juridiques en la matière.

De manière générale, l'Association s'engage à justifier, à tout moment, sur la demande de la Ville de Chennevières-sur-Marne, l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité et son compte bancaire à disposition à cet effet.

Hôtel de Ville - 14 Avenue du Maréchal Leclerc - 94430 Chennevières-sur-Marne
Téléphone : 01 45 94 74 74 - www.chennevieres.com

Le C.O.C. s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du plan comptable général et aux avis du Centre National de la Comptabilité relatifs au secteur associatif.

ARTICLE 5 : Le budget et les comptes, la convention et le compte rendu financier du C.O.C. doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article L.612-4 du Code du Commerce, si l'ensemble des aides publiques excède 153.000 €, l'Association devra désigner un commissaire aux comptes, dont il fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de 3 mois après désignation.

ARTICLE 7 : Le C.O.C. souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Il paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Chennevières-sur-Marne puisse être mise en cause. Il devra justifier annuellement de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

ARTICLE 8 : La présente convention est établie et acceptée pour une durée de un an. La Ville de Chennevières-sur-Marne notifiera au C.O.C. la présente convention signée, en lui faisant connaître la date à laquelle elle aura été reçue par le représentant de l'Etat. En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

ARTICLE 9 : L'absence totale ou partielle du respect des clauses de la présente convention pourra avoir pour effets :

- L'interruption de l'aide financière de la commune
- La demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués.

ARTICLE 10 : Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Chennevières-sur-Marne, le 11 mai 2020



Le Maire,

Jean Pierre Barnaud

Jean-Pierre BARNAUD

Le Président du C.O.C.

Jean-Philippe Deveauux

Jean-Philippe DEVEAUX

RECEPISSE PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE EN DATE DU 14/05/2020

Rang	NOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROJET	FINANCEMENT GLOBAL
1-1	ABEILLE DES BORDES	Continuer la "ruche mobile" et éveiller les enfants au monde des insectes et de leurs utilités. Prévenir contre le frelon asiatique (comment faire un piège et le mélange pour les attirer).	700,00 €	
1-2	ACLAI (association canavéroise loisirs activités)	Exposition pour l'anniversaire des 50 ans de l'ACLAI.	1 200,00 €	
1-3	AMICALE DU PERSONNEL	Subvention exceptionnelle déjà versée.	14 500,00 €	
		Proposer des activités, animations et des moments de cohésion pour ses membres. Fonctionnement de l'association.		20 000,00 €
1-4	AMICALE DES RESIDENTS CNL3F CLEMENT ADER	Equipement informatique avec l'achat d'un ordinateur portable, d'une imprimante et d'une souris,		850,00 €
		Acquisition de 2 machines à coudre, de 2 sachets d'aiguilles de machines à coudre, de 4 sachets d'aiguilles de couturiers, de 8 dè s à coudre, de 10 rouleaux de fil à machine à coudre et de rouleaux de fil à coudre pour un atelier pour adultes désirant apprendre à coudre à la main ou à la machine à coudre,	363,00 €	
1-5	AMICALE DES JEUNESSES CHRETIENNES DE CHENNEVIERES.	Fonctionnement de l'association		500,00 €
1-6	APAC	Fonctionnement de l'association		9 000,00 €
		Formation des membres du bureau.		2 500,00 €
1-7	BAC (Le Bien Allé de Chennevières)	Fonctionnement de l'association		600,00 €
		Subvention exceptionnelle de 2500 euros avec l'achat d'une trompette de concert à disposition du chef de groupe pour les occasions exceptionnelles ainsi que pour les solos.	2 000,00 €	
1-8	CHALEUR ET PARTAGE	Organisation de réunions sur la parentalité et la responsabilité des parents dans l'éducation des enfants dans le quartier du Bois l'Abbé.		600,00 €
1-9	CHENNEVIERES LOISIRS	Fonctionnement de l'association		1 000,00 €
		Rééditer le livre "Si Chennevières m'était conté".	2 000,00 €	
		Achat de deux disques durs SSD et d'une imprimante.		500,00 €
1-10	CLOS SAINT VINCENT	Achat d'une cuve inox de 100 litres ainsi qu'une chambre à air et d'un chapeau flottant,	1 000,00 €	
1-11	COMITÉ DE JUMELAGE	Achats d'objets publicitaires et de consommables.		1 500,00 €
		Cours d'anglais du 1er octobre 2019 au 30 juin 2020.	3 000,00 €	

1-12	COUTURE ET PASSION	Fonctionnement de l'association		3 000,00 €
		Organisation d'un diner spectacle intitulé "Miroir des créateurs" pour les canavérois et le Bois l'Abbé.	5 000,00 €	
1-13	ECLAIREURS-ECLAIREUSES BADEN POWELL	Fonctionnement de l'association		1 500,00 €
1-14	FAUNE ALFORT	Mise en place et fonctionnement d'un centre de soins dédié à l'élevage des martinets noirs juvéniles.	7 500,00 €	
1-15	FNACA	Organisation de manifestations patriotiques et déjeuner dansant. La manifestation a déjà eu lieu le 27 février.	500,00 €	
1-16	FOX HOUND	Sensibiliser les jeunes aux risques informatiques - découvertes des métiers liés à la technologie - organiser des rencontres autour du jeu vidéo. Tout cela pour le quartier du Bois l'Abbé.		500,00 €
1-17	JARDINS DES BORDES	Installer sur les jardins semi-individuels et collectifs des composteurs.	900,00 €	
1-18	LES ROBINS DES BORDES	Organisation de la semaine du conte: "Graine de rêves" du 11 mai au 16 mai (décalé à la fin de l'année 2020).	3 800,00 €	
1-17	ORDRE DE MALTE	Relayer les actions de l'ordre de Malte France dans le Val de Marne (collecte de produits alimentaires, action de secourisme, visite auprès des personnes âgées dépendantes)		300,00 €
1-19	SAMAKI KAMPOT	Promenade solidaire afin de collecter des fonds pour les établissements scolaires du Cambodge.	500,00 €	
1-20	INITIATIVES TERRITOIRE ZERO CHOMEUR	Préfigurer une entreprise dites "à but d'emploi" sur le territoire retenu pour porter une candidature au conventionnement "territoire zéro chomeur".	1 500,00 €	
1-21	RAYON DE SOLEIL	Fonctionnement de l'association		2 500,00 €
1-22	RELOCALISONS !	Réparation de la serre.	1 000,00 €	
1-23	SOS EGLISE SAINT-PIERRE	Troisième volet de la restauration du tableau "le repentir de Saint Pierre"	2 500,00 €	
1-24	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	Fonctionnement de l'association		500,00 €
1	TOTAL : Généralités		47 963,00 €	45 350,00€
2-1	AMIRA CULTURE	Représentation de la pièce de théâtre burlesque " Le commissaire est bon enfant" (fin 2020).	3 800,00 €	
2-2	Association des Amis des Orgues de Saint-Pierre de Chennevières	Réalisation d'un album de CDs sur l'orgue de Saint-Pierre + concert de lancement à l'église Saint-Pierre.	1 500,00 €	
2-3	ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES DE CHENNEVIERES	Promouvoir la création artistique sous toutes ses formes auprès d'un large public de tout âge et d'horizons différents.		2 000,00 €
2-4	CHORALE PAUL KLEE	Fonctionnement de l'association		2 000,00 €

RECEPISSE PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE EN DATE DU 14/05/2020

2-5	GOSPEL FAMILY	Créer une Master Class GOSPEL, un Coaching Vocal GOSPEL et un spectacle vivant sur le thème du GOSPEL avec 64 intervenants.	3 000,00 €	
2-6	LES AMIS DES CUIVRES	Spectacle "Trio Glinka" en février 2020 - Concert "Les 4 saisons" de Vivaldi au théâtre Roger Lafaille - Concert Vivaldi à l'église Jean XXIII - Concert Vivaldi à vocation pédagogique pour les enfants de Chennevières fin 2020.	4 500,00 €	
2-7	PEDRO ET LES Z'ANDALOUS	Promotion de l'association.		1 500,00 €
2	TOTAL : Culture		12 800,00 €	5 500,00 €
3-1	1ERE CIE D'ARC	Fonctionnement de l'association		1 500,00 €
		Eclairage de 4 cibles et 4 pas de tir de 50 mètres.	800,00 €	
		Sécurisation du pas de tir de 18 mètres.	1 700,00 €	
3-2	Association Sportive du Collège Molière	Achat de vêtements de ski pour 15 élèves.		1 500,00 €
3-3	COC	Fonctionnement de l'association		110 000,00 €
3-4	HANDBALL CLUB DE CHENNEVIERES	Fonctionnement de l'association		22 900,00 €
3-5	OLYMPIQUE DES SOURDS DE CHENNEVIERES	Fonctionnement de l'association		2 000,00 €
3	TOTAL : Sport et Jeunesse		2 500,00 €	137 900,00 €
4-1	Accueil Familles Cancer	Réaliser de soins de support et un soutien psychologique pour les malades du cancer et leurs proches aidants. Former les soignants.	500,00 €	
4-2	ADPC (Ass. De Protection Civile 94)	Achat de matériel nécessaire pour un centre d'hébergement des impliqués.	1 000,00 €	
4-3	APF (Association des Paralysés de France)	Fonctionnement de l'association		500,00 €
4-4	COMITE FRANCAIS DE SECOURISME DE CHENNEVIERES	Fonctionnement de l'association		300,00 €
4-5	France ALZHEIMER	Fonctionnement de l'association		500,00 €
4-6	LES AUXILIAIRES DES AVEUGLES	Fonctionnement de l'association		200,00 €
4-7	LES PETITS FRERES DES PAUVRES	Accompagnement relationnel des personnes isolées de plus de 50 ans.	1 000,00 €	
4-8	LES RESTAURANTS DU CŒUR	Aide aux familles en difficulté dans le Val-de-Marne + Fonctionnement de l'association		500,00 €

4-9	PREVENTION ROUTIERE	Réaliser pour les canavérois des ateliers de prévention envers l'ensemble des usagers de la route dans le but de réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière,	450,00 €	
4-10	SECOURS CATHOLIQUE	Fonctionnement de l'association		500,00 €
4-11	UN BOUCHON, UNE ESPERANCE	Fonctionnement de l'association		1 000,00 €
4-12	UNAFAM	Fonctionnement de l'association		450,00 €
4-13	VISA94	Réduction des risques de VIH et VHC liés aux usages de drogues.		1 500,00 €
4	TOTAL : Interventions sociales et Santé		2 950,00 €	5 450,00 €
			66 213,00 €	194 200,00 €
			260 413,00 €	